

*Traitements des parlementaires—Loi*

rer le bureau de l'édifice du centre. C'était l'un des plus beaux bureaux du Canada. Le président des États-Unis l'a trouvé très attrayant. Mais en 1971-1972 les rénovations ont coûté \$28,319 et le nouveau mobilier \$41,733; on a dépensé au total \$70,000.

Que se passe-t-il? D'où vient l'argent? En 1974-1975, les frais de restauration se seront élevés en tout à \$45,907 et les dépenses d'ameublement, à \$41,838 soit un total de \$87,745. Que signifie tout cela? Le gouvernement encourage par ses dépenses toutes les régions du Canada à faire de même. Pour ce qui est de l'Édifice de l'Est, on y a fait peu de frais; de 1968 à 1975, les dépenses totales s'élèvent seulement à \$6,000 et quelques dollars.

J'en arrive maintenant au 24 de la promenade Sussex. Certains voudraient, paraît-il, que cette demeure rivalise en attrait avec le palais d'un scheik. De 1968 à 1975, les frais de restauration se sont élevés à \$199,146 et les frais d'ameublement, à \$87,357, pour un total de \$286,503. Y a-t-il eu à la Chambre un débat sur ces dépenses? Aucun, parce qu'actuellement la Chambre des communes n'exerce aucun contrôle sur ces chapitres—bien que nous mettions quelque espoir, monsieur l'Orateur, dans les changements que vous envisagez.

Parlons maintenant de Harrington Lake, la résidence d'été. Lorsque j'étais au gouvernement, nous avons réussi à la conserver sans dépenser plus de \$50. Depuis 1968, les frais de restauration et d'ameublement se sont élevés respectivement à \$20,953 et \$4,608, sur un total général de \$25,561. Des dépenses aussi excessives de la part du chef du gouvernement aboutissent à un relâchement qui fait fi des conséquences que ce faste a sur l'inflation au Canada.

Si l'on a quelque doute sur mes intentions, je le dis bien clairement, je voterai contre le bill et j'en suis fier. Le silence qui accueille mes propos me montre que le bill sera adopté. La vérité blesse, monsieur l'Orateur. Il lui faut parfois longtemps pour s'imposer à certains esprits, mais elle blesse. J'espère que l'on comprend maintenant ce que signifie le bill. Que personne ne vienne me dire que le gouvernement du Canada pense aux intérêts des simples députés. A l'augmentation qu'on leur octroie, correspond une augmentation disproportionnée pour les ministres de la Couronne et une augmentation totalement injustifiée pour le premier ministre.

**M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, si j'interviens dans ce débat à l'étape de la troisième lecture c'est dans un double but. Je veux d'abord rendre hommage à un représentant, et ensuite motiver brièvement notre opposition au bill et exposer une autre solution, que nous jugeons valable pour le relèvement des traitements.

Auparavant je veux faire remarquer que, j'ai attendu quelques secondes pour voir si le premier ministre suppléant (M. Sharp) répondrait au discours extrêmement sérieux et, s'il m'est permis de le dire, présenté avec brio par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Un ex-premier ministre du pays vient de participer à un débat très important, tant par ses conséquences concrètes que par son caractère symbolique dans le pays, mais le gouvernement est resté bouche cousue devant les arguments extrêmement sérieux opposés par ce très honorable représentant. Il est évident que le premier ministre suppléant (M. Sharp) et ses collègues du cabinet ont décidé de garder le silence jusqu'à la fin.

[M. Diefenbaker.]

● (1550)

Hier à l'étape du rapport, pas un seul ministre n'a pris la parole, ne serait-ce que pour défendre les amendements du gouvernement lui-même. Ces amendements ont été présentés et proposés sans une seule intervention qui expose les motifs d'un texte qui, après tout, est bien d'initiative gouvernementale. J'espère que cet après-midi un ministre, surtout le premier ministre suppléant, essaiera du moins de justifier ce bill et d'apporter la réplique au très honorable représentant de Prince-Albert. Si les ministres ne répondent pas à la brillante intervention de l'ex-premier ministre, je le rappelle, ce sera bien de la part du gouvernement l'ultime aveu de son indignité. S'il feint d'ignorer totalement ce discours, le gouvernement montrera de façon irréversible quelle est sa position sur ce bill.

A l'occasion du débat de troisième lecture, j'aimerais dire deux choses. Je tiens tout d'abord à rendre hommage à l'un des plus éminents députés que la Chambre des communes ait jamais connus; il ne sait pas ce que je vais dire. Je veux parler du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Je rendrais le même hommage à tous les députés qui auraient fait preuve d'une telle compétence sur le plan parlementaire que le député de Winnipeg-Nord-Centre à propos de cette question. On a rarement vu cela à la Chambre. Cette question a profondément ébranlé le député et il s'est senti très concerné. A cette occasion, il a brillamment montré à quel point il connaît le Règlement et les procédures de la Chambre. S'il a participé au débat, c'est qu'il est un défenseur acharné de l'égalité et qu'il prône une redistribution équitable des revenus au Canada. C'est pourquoi il s'oppose à la hausse injustifiée prévue dans le bill à l'étude.

Outre sa contribution, le député nous a fait bénéficier de sa parfaite connaissance du Règlement de la Chambre. Son vif intérêt pour la question conjugué à sa connaissance de la procédure lui ont permis de nous donner ce que je considère comme l'un des plus beaux discours jamais prononcés dans toute l'histoire de la Chambre. Je tiens de nouveau à rendre hommage à ce député exceptionnel.

Le Nouveau parti démocratique s'est opposé à ce bill surtout parce que les sommes en jeu sont beaucoup trop élevées. C'est réellement la question en litige ici. Si nous considérons l'augmentation générale prévue pour les députés, nous constatons que nous allons toucher d'un seul coup \$8,600 de plus. Je vous rappelle, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à tous les honorables députés, que la moyenne du revenu d'une famille canadienne ordinaire, pas même pauvre, était inférieure à \$8,600 l'année dernière. Nous nous offrons par ce bill une augmentation forfaitaire qui dépasse le revenu total de la vaste majorité des Canadiens.

C'est certainement là ce qui pousse la population du pays à s'opposer vivement au bill sur le traitement des parlementaires. Ce n'est pas qu'elle s'oppose à toute hausse. Les Canadiens de toutes les conditions étaient bien prêts à admettre que les parlementaires qui n'avaient pas obtenu d'augmentation depuis 1971 avaient droit à une hausse raisonnable. Ce qu'ils n'étaient pas prêts à admettre, non plus que les députés de mon parti, c'est que nous ayons droit à une hausse uniforme de \$8,600, hausse qui, je le répète, excède le revenu total de la vaste majorité des Canadiens.

C'est, d'une façon générale, à cause de cette injustice que le NPD s'est opposé à ce bill au cours du débat. Nous